

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

Convocation : le 27 juin 2008

Affichage : le 27 juin 2008

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 16 présents et 21 votants

L'an deux mil huit, le 27 juin, à **17 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,.

Etaient présents : MM LEDOUX, AUXEPAULES, ADOTEVI, GALOPIN, LENEVEU, BARILLER, Mmes HAMEL, TRANI-GUILLEM, LECOZ-DUBOIS, AVIGNON, BLANCHETIERE et ASSIMINGUE, MM. CHAPELIERE, DREAN, PERIER et TRANCHIDO

Absents excusés : Marie-Laure LECOZ-DUBOIS, Pascal JOUIN, Christine DARY, Sophie AGUILEE, Eléonore VEVE, Eliane DESCHAMPS, Anne-Marie ROBERT

Pouvoirs : de Mme LECOZ-DUBOIS Marie Laure à M. PERIER Jean-Claude, de Mme DARY Christine à M. MAUDUIT Gilles, de Mme ROBERT Anne-Marie à Mme AVIGNON Christine, de Mme AGUILEE Sophie à M. LENEVEU Jérôme

Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Claude PERIER

1) DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

M. Ledoux, Maire présente les modalités de la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

La commune de Louvigny élit 7 délégués puis aussitôt après 4 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés est exigée.

Au second tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité des suffrages exprimés, le candidat le plus âgé est élu.

Les conseillers municipaux ci-après :

Sont candidats et élus délégués :

1. Edith HAMEL
2. Jean-Claude PERIER
3. Chantal BLANCHETIERE
4. Jacques CHAPELIERE
5. Didier AUXEPAULES
6. Patrick LEDOUX
7. Anne-Elisa TRANI-GUILLEM

Sont candidats et élus suppléants :

1. Alain TRANCHIDO
2. Christine AVIGNON
3. Léopold ADOTEVI
4. Jérôme LENEVEU

Adopté à l'unanimité

2) AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REFECTION DU SOL DE LA SALLE DE SPORTS

Monsieur Tranchido Maire Adjoint informe les conseillers municipaux que le sol de la grande salle du gymnase est vétuste et que par conséquent il doit être changé cet été.

Le MAPA concerne la réfection du sol de la salle de sport du gymnase de Louvigny dénommé complexe sportif Y. Noah.

Le dossier comportait les pièces suivantes :

→ Un devis estimatif à remplir

- Un plan de la salle où les travaux sont à réaliser
- La mention de se rapporter au CCAG TRAVAUX auquel la commune n'apporte aucune dérogation.
- La mention de se rapporter au CCTG auquel la commune n'apporte aucune dérogation.
- Un Acte d'Engagement devra être rempli et signé par chaque entreprise remettant une offre qui est disponible sur demande à la mairie ou sur internet sous la forme DC8.

Les plis ont été ouverts le 18 juin en présence de M.Tranchido, Maire adjoint aux Travaux et de Mlle Lemonnier, Secrétaire Générale.
L'entreprise la mieux disant est SOLOMAT.

<u>ENTREPRISES</u>	<u>APPRECIAT°</u>	<u>NOTAT°</u>	<u>PRIX TTC</u>
1) Michel MARIE	5 traçages de jeux	<u>2</u>	80 437,06€
2) SOLOMAT	5 traçages de jeux	<u>1</u>	66 733,95€
3) C.R.L.C	5 traçages de jeux	<u>3</u>	81 475,98€

L'entreprise la mieux disant est SOLOMAT.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise SOLOMAT pour un montant de 66 733,95 € HT et à prendre toute décision relative à son exécution et à signer d'éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

3) Délibération sur une mesure du projet de loi de modernisation de l'économie :

Le Conseil Municipal vient de prendre connaissance du projet de loi de modernisation de l'économie (LME) qui comporte une mesure qui se traduit par une diminution des ressources de financement du service public « transport ».

En effet, le texte vise à augmenter de 9 à 10 salariés les entreprises assujetties au versement transport. Une perte qui se chiffre pour Viacités, notre syndicat mixte des transports en commun de l'Agglomération Caennaise, à **1,1 million d'euro par an**.

Un tel montant correspond par exemple à l'achat de 3 bus articulés ou au tiers du financement nécessaire pour aider les plus démunis à se déplacer ou encore à la réalisation de 75 quais de plain-pied indispensables à l'accessibilité au transport public des personnes à mobilité réduite.

Cette mesure est à contre-courant des besoins de nos concitoyens, et en décalage total avec les politiques de développement durable, du Grenelle de l'environnement et de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées !

La réunion publique qui s'est tenue à Louvigny le mercredi 25 juin a d'ailleurs mis en évidence la nécessité de développer, entre autres propositions, le transport public, d'autant que le coût du gazole est de plus en plus exorbitant et obère ainsi de manière très sensible le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Le Conseil Municipal demande donc au gouvernement de supprimer une telle mesure qui irait à l'encontre de l'intérêt des usagers et des entreprises.

Adopté à l'unanimité

4) QUESTIONS DIVERSES

Présentation des Arts sensibles le samedi 28 juin à 11heures, au gymnase

Le repas de quartier (ADLQ) a lieu le dimanche 6 juillet : le conseil municipal est cordialement invité à l'apéritif

Lundi 30 juin : présentation du projet APS de la future école maternelle

La séance est levée à 19h15